

Rodriguez, Chris

P. Mich. inv. 4800 : un témoignage du conflit judéo-alexandrin de 38-41 de n.è.?

The Journal of Juristic Papyrology 39, 161-197

2009

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Chris Rodriguez

P. MICH. INV. 4800: UN TÉMOIGNAGE DU CONFLIT JUDÉO-ALEXANDRIN DE 38–41 DE N.È.*

LE P. MICH. INV. 4800 EST UN TEXTE très fragmentaire incorporé en 1957 à la collection des *Acta Alexandrinorum* par l'éditeur du corpus Herbert Musurillo.¹ Cette collection presque inclassable regroupe plusieurs documents liés à des périodes de conflits plus ou moins violents entre l'élite alexandrine et le pouvoir romain et elle s'étale chronologiquement entre les règnes d'Auguste et de Caracalla.² Si la rédaction des premiers textes date du I^{er} siècle, la plupart des papyrus retrouvés sont

* Je tiens à remercier pour sa disponibilité et ses précieux conseils le Professeur Joseph MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, qui a en outre relu cet article et qui m'a encouragé et aidé à le faire publier (Octobre 2009).

¹ H. MUSURILLO, « A new fragment of the *Acta Alexandrinorum* », *JRS* 47 (1957), pp. 185–190. Le même MUSURILLO avait édité trois ans plus tôt l'ensemble des textes dans son célèbre ouvrage *The Acts of Pagan Martyrs*, Oxford 1954. MUSURILLO proposera en 1961 une nouvelle édition du corpus dans la collection Teubner dans laquelle figure le P. Mich. inv. 4800 (*Acta Alexandrinorum: De mortibus Alexandriae nobilium fragmenta papyracea Graeca*, Leipzig 1961, texte xxii, pp. 67–72). Lorsque nous serons amenés à faire référence à un texte de ce corpus, nous utiliserons l'abréviation *APM*.

² A. HARKER, *Loyalty and Dissidence in Roman Egypt, the Case of the Acta Alexandrinorum*, Cambridge 2008, pp. 179–211, propose une liste mise à jour des textes susceptibles d'appartenir aux *Acta Alexandrinorum*. Cependant, HARKER a fait le choix d'associer dans le cadre de son étude les *Acta* et les textes qu'il présente comme « *Acta related literature* », si bien que sa liste paraît beaucoup trop riche.

estimés de la première moitié du III^e siècle, et tout porte à croire que les massacres commis par Caracalla à l'encontre de la population alexandrine en 216³ ont favorisé et encouragé une nouvelle diffusion de ces documents hostiles au pouvoir impérial.

Ces textes se présentent pour la plupart d'entre eux comme des minutes de procès ou des rapports d'ambassade sans doute inspirés de documents officiels.⁴ Les auteurs des *Acta Alexandrinorum* consultaient les archives et réécrivaient ensuite les débats et le déroulement du procès dans un objectif de propagande, en présentant l'Empereur romain comme un tyran ou un homme sous influence. Les Juifs sont également mentionnés dans un certain nombre de textes dans lesquels ils sont assimilés à des manipulateurs et à des comploteurs.⁵

Bien qu'il eût déjà connaissance du P. Mich. inv. 4800 peu avant la rédaction de l'ouvrage de 1954, Musurillo refusa de l'intégrer à son corpus car, n'ayant pas alors lui-même collationné le papyrus, il n'estimait pas à l'époque que ce document puisse appartenir aux *Acta Alexandrinorum*.⁶ Il changea finalement d'opinion et se proposa de l'étudier en détail en 1957 avant de l'ajouter définitivement à la collection à l'occasion de la publication de l'édition de 1961. Depuis, même si le texte est parfois mentionné dans certaines études, il n'a jamais été réellement réétudié, à l'exception de quelques remarques émises par Harker.

Ce document est un véritable petit dossier d'une quinzaine de fragments retrouvés à Karanis (aujourd'hui Kôm Ushîm) en 1926 dans la structure B17.⁷

³ Sur ces événements, voir notamment la thèse, rédigée en polonais, d'A. ŁUKASZEWICZ, *Aegyptiaca Antoniniana*, Varsovie 1993.

⁴ Plusieurs textes rattachés au corpus des *Acta Alexandrinorum* nous sont parvenus sous la forme de sources brutes recopiées directement dans les archives; voir par exemple le PSI 1160 (APM I), plaidoyer envoyé à Auguste en faveur du rétablissement de la Boulé d'Alexandrie, et les *Acta Heracliti* (APM XVIII), minute authentique du procès du préfet Héraclite, recopiée certainement dans le but de produire un texte visant à ternir Caracalla.

⁵ Voir par exemple les *Acta Isidori* (APM IV), *Acta Hermaisci* (APM VIII) ou les *Acta Pauli et Antonini* (APM IX).

⁶ MUSURILLO, *The Acts of Pagan Martyrs* (ci-dessus, n. 1), n. 3, p. 155.

⁷ P. VAN MINNEN, « House to house enquiries: An interdisciplinary approach to Roman Karanis », *ZPE* 100 (1994), n. 78, p. 244.

Il n'y a pas a priori l'ombre d'un doute sur le fait que ce soit le même scribe qui ait rédigé tous les papyrus, d'où la conclusion que tous ces fragments se rapportent à un même document. Laissé de côté plusieurs années, le texte a cependant été repéré par un historien anonyme qui y a adjoint une note stipulant que ce papyrus présentait un intérêt certain.⁸ Herbert C. Youtie, professeur à l'Université du Michigan, étudia brièvement ce document avant d'en signaler l'existence à Musurillo.

Les fragments ne sont pas tous d'une valeur équivalente: seuls trois grands fragments baptisés I (dimensions 13,9 x 14,7 cm), II (14,4 x 10,9 cm) et III (7,7 x 5,5 cm) étaient réellement exploitables, alors que les douze autres (de *a* à *l*) ne nous procuraient aucune information concrète.⁹ Deux autres fragments *m* et *n*, ignorés par Musurillo au moment de son édition, étaient susceptibles d'appartenir également à ce texte.¹⁰ Tous les fragments sont déchirés et dans un état très lacunaire. Depuis, le papyrus a été retravaillé par l'Université du Michigan et une partie du texte a été reconstruite, rendant du même coup l'édition de Musurillo caduque. En effet, grâce aux fibres, il est désormais admis que les fragments *d*, *c* et *b* sont à replacer dans la suite de la colonne 1 du fragment I, respectivement à gauche (*d*) et à droite (*c* puis *b*), formant ainsi la dizaine de lignes manquantes dans l'édition de Musurillo.¹¹ Par ailleurs, les fragments *m* et *n* sont à présent rattachés au P. Mich. inv. 4800.

L'étude paléographique révèle une écriture de type littéraire datable de la seconde moitié du II^e siècle.¹² Le verso a été réutilisé au III^e siècle pour la rédaction d'un document de comptabilité.

⁸ MUSURILLO, « A new fragment of the *Acta* » (ci-dessus, n. 1), n. 1, p. 185, pense reconnaître l'écriture de H. I. BELL.

⁹ Les dimensions de ces petits fragments sont *a*: 1,1 x 3,9 cm; *b*: 1,7 x 6,6 cm; *c*: 2 x 3,2 cm; *d*: 1,8 x 8 cm; *e*: 1,9 x 3,2 cm; *f*: 1,2 x 2,1 cm; *g*: 1,2 x 1,7 cm; *h*: 0,6 x 1,8 cm; *i*: 1,2 x 2,6 cm; *j*: 1,2 x 2,1 cm; *k*: 1,1 x 1,6 cm; *l*: 2,6 x 6,9 cm.

¹⁰ *m*: 0,8 x 1,4 cm; *n*: 1,4 x 2,5 cm.

¹¹ Voir les planches du projet Apis. HARKER, *Loyalty and Dissidence* (ci-dessus, n. 2), p. 180, ne mentionne que *c* et *d*, mais le fragment *b*, qui n'est pas présenté sur ces planches, semble terminer trois lignes du fragment *d* (ll. 13-15).

¹² HARKER, *Loyalty and Dissidence* (ci-dessus, n. 2), p. 180, avance, avec prudence, une date plus haute, autour du règne d'Hadrien.

Musurillo reconnaît que le texte est presque impossible à reconstituer.¹³ Il est en effet assez difficile d'en saisir la signification précise, même si nous repérons néanmoins que plusieurs épisodes différents ressortent de ce document. Le style du texte est par ailleurs pour le moins déroutant; ce papyrus alterne en effet éléments narratifs, effets rhétoriques voire genre protocolaire caractéristique des *Acta Alexandrinorum*.

Musurillo insiste également sur la présence des lettres $\mu\alpha\acute{\xi}\iota$ [, qui l'incitent à rapprocher ce texte du Préfet C. Vibius Maximus, mis en accusation dans les *Acta Maximi*.¹⁴ Toutefois, les faits reprochés ici paraissent autrement plus graves que l'affaire de pédérastie dénoncée durant le procès de ce préfet et nous rappellent davantage les événements tragiques de 38–41, et particulièrement le pogrom de l'été 38.¹⁵

Ce texte semble se découper en trois temps: la description d'exactions commises par l'armée, puis la plainte d'une mère devant un tribunal et

¹³ MUSURILLO, « A new fragment of the *Acta* » (ci-dessus, n. 1), p. 185: « It is difficult either on the basis of content or of fibre-alignment to unite any of these fragments very closely. »

¹⁴ *APM* VII; le préfet d'Égypte C. Vibius Maximus est mis en accusation par un groupe d'Alexandrins qui lui reprochent d'entretenir une relation amoureuse avec un jeune Grec de 17 ans, ce qu'ils jugent scandaleux. Sur ce procès, voir B. LEGRAS, « L'homosexualité masculine à travers les papyrus grecs d'Égypte: droit et morale », [dans:] *Symposion 1997*, Cologne 2001, pp. 269–284. Dans l'édition de 1961, MUSURILLO précise que le texte est peut-être *ex Actis Maximi praefecti* (p. 67). HARKER est pour sa part très confus: il suit en effet MUSURILLO p. 74 et p. 76, en évoquant des troubles qui auraient frappé Alexandrie au moment du procès de Vibius Maximus; néanmoins, pp. 80–81, il reconnaît que replacer ce document en 38–41 voire en 66–70 paraît plus vraisemblable.

¹⁵ Durant l'été 38, les Juifs sont victimes d'un pogrom orchestré par la population alexandrine qui ne suscite pas de réaction efficace de la part du préfet d'Égypte Flaccus; sur le récit des événements, voir Katherine BLOUIN, *Le conflit judéo-alexandrin de 38–41*, Paris 2005, pp. 81–86. Sur les causes ayant conduit au pogrom, voir la mise au point historiographique de G. SCHIMANOWSKI, *Juden und Nichtjuden in Alexandrien: Koexistenz und Konflikte bis zum Pogrom unter Trajan (117 n.Chr.)* [= *Münsteraner Judaistische Studien* 18], Münster 2006, pp. 227–230, à compléter avec W. AMELING, « Market-place und Gewalt: Die Juden in Alexandrien 38 n. Chr. », *WurzJb* 27 (2003), pp. 71–123, et S. PFEIFFER, « Die Juden Alexandriens und ihr Agon um Zugehörigkeit: Der Konflikt der Jahre 38–41 n. Chr. », [dans:] A. GESTRICH & L. RAPHAEL (éds.), *Inklusion/Exklusion: Studien zu Fremdheit und Armut von der Antike bis zur Gegenwart*, Frankfurt 2004, pp. 113–134.

enfin une allusion à un regroupement d'hommes opéré dans le théâtre. Par ailleurs, l'action paraît se dérouler effectivement à Alexandrie du fait des mentions des éphèbes et surtout des ἀραβάρχοι.

La question de l'appartenance de ce fragment aux *Acta Alexandrinorum* peut être clairement posée. Si le texte évoque en effet plusieurs exactions commises à l'encontre d'une population fragile (femmes ou enfants), le ton général ainsi que l'insistance sur certains éléments nous invitent à reconsidérer l'origine de ce document. Jean Bingen avait déjà évoqué, sans retenir cette hypothèse, un texte issu d'un milieu juif, avant d'opter en faveur des Grecs d'Alexandrie.¹⁶ Nous pensons pour notre part que ce document est effectivement un récit d'origine juive, sans doute inspiré des événements relatés par Philon dans *In Flaccum*. L'établissement d'un parallèle et la confrontation avec d'autres sources, comme le *Troisième Livre des Maccabées*, inciteraient à renforcer notre point de vue.

TEXTE

Fragment I

Col. I (+ Fragments c, d et h)

		ἐ]κει τὸν θεὸν ἔω-
	[ρακ-]ε αὐτῆς κατασπω-
	[μένης]ον ἐφ' ᾧ μα-
4	[θειῶν].....[.]	..ἦλθεν
] Μάξι[μος
]..[
] μέσοις κ[
8] οὐκ [ἀ]ρκεῖ φο-
] κ. δασ[.] εἰς ἀκρίτους

¹⁶ J. BINGEN, « *Journal of Roman Studies* No. 47, notice », *CdE* 33 (1958), p. 279.

] τ[η]λικαυτ[...].υς οὐ
 τ]οῦ παιδὸς ἐν ταῖς
 12]σευειν εκ.[
]σεων.[νο
]ου διδόντ[ος
]οπτε.ε.[ικ
 16]...οια[
]..ιτ..[
]υσει υ[
]κοσ[
 20]ρ..[
].α[

Col. II

γεγονέναι φανερῶ[ς]
 το τ[οί]ς ἀραβάρχαις θ[]
 πάντων καὶ τὰ τη[λικαῦτα φοβε-]
 4 ρὰν σκύλακα τὰ παν. []
 σετα[ι] ου. [.]ρκει καὶ η []
 ταῦ[τ]α ἃ δέδρακε καὶ ει[]
 ταῦτ' ἀντ' ἐκείνων ἃ ε[ἄλ-]
 8 λ' ἐπὶ τὰ τέκνα τὰ εκεσ[]ας
 ἐπὶ τοὺς ἐφήβους, ἐπὶ τ[οῦτο ἀμώμ]η-
 τον ἡλικίαν τέκνον []ει
 ο[ῦ]τος ὡς ἡμεῖς καὶ ε, []τον
 12 [ὡ]ς ἡμεῖς καὶ πλανηθῆν[αι δ]υνά-
 μενον ὡς τὰ ἡμέτερα []ον
 σου τὸν εἰς τοῦτον η. []έ
 [ἐκ] τῶν τ[ὸ τηλι]κοῦτον ἡσεβηκότων
 16 []εστι καὶ προσπεσεῖν
 []αι τι γ[...]. . . σως
 []σοῦτον []πλως
 []ονε

Col. III

[4 lignes manquantes]

	μάλισ[τα]
	ἐφοβήθημε[ν]
	λε κύκλω τὸ σ[τρατ-	ἀ-]
4	πὸ συνθήματ[ος]
	ησεν. περίεσ[τι]
	θώρακας καὶ []
	μὴ πρότερον []
8	ὥστε τεθνά[ναι	μηδὲ ἀπο-]
	κλαῦσαι μηδὲ []
	ἀπ' ἐκείνων φ[υλάκων]
	ε.[..].εω μ[]
12	ξ.[]

Fragment II

Col. I

].ι
].ο..ε
]
4]ου
]
].

[14 lignes manquantes]

Col. II

	μων π[....]λαι ἔχουσα δ[ἐ] αὐτὴ [υἰόν,]
	ἐξεπήδ[ησ]ε λελυμένη ὑπ' α[ὐτῶν]
	καὶ προσελθοῦσα τούτῳ με[τ' αὐτοῦ]
4	εἶπεν· ἔχω μελλέφηβον. [
	ἔφη· ..υ[...]. κατακρείνω [..]ου[]

	...κακειν αὐτὸν οὐδὲ προ[]]
	τον ἔφηβον. διὰ τί{ι} οὔτε πρ[]]
8	νη ἐν αὐτ.. οὐδέπω, φησί, τ[]]
	θε[.....]ο[...].αι λέγει τῶι []]
	[.....]ων δικαίως γελα[]]
	[.....]. ἔφη· ποιῶν ἃ λέγ[εις]]
12	[..... κύ]ριε, πά[σχ]ω [ἄ]λεκτα· [.....]]]
	[Ἀλεξανδρ]εὺς ῥάδιου[]]
	[.....τι ἄλ]λο ἢ ἔχθεσθ[αι]]
	[.....]εἶνα ἀποδε[]]
16	[.....θ]αυμασ[τ[]]
	[.....]σαλεε[]]
	[.....]του[]]
	[.....]χ[]]
20	[.....]εἰ ἔστ[]]

Fragment III

{10 lignes manquantes}

	[.....]λο[.]θα[]]
	[.]εισ[.....] ἤθελεν ἐν θεάτρ[ω ... ἐ-]]
	πικαθίζειν. συνήλομε[ν οὖν εἰς]]
4	τῶν λα ὀνομάτων θεάν ε[]]
	τονας..αθισεν ὁ δῆμος [.....]]
	[.]ήτησε [..] εἰ τοῦτο ὑπα []]
	[ἀπ]ήγαγεν, κύριε, τὰ τέκνα τ[]]
8	[..]υς ἡμῶν ἀντὶ τῶν χλαμ[ύδων ...]]
	[.]ηγα περικειμένους νο[]]

Autres fragments

Fragment *a*]α. ολ[.]εν[
]αγενα[Fragment *b*].
]δεFragment *e*].ον.[
]ενοῖς [

<p>4 ἐ]κπλεον[τ-]εσ αλ. []ενα []νεσθαι []ων[</p>	<p>]α]αγε]συν δ]ύο και]ρος</p>	<p>]ητο. []των επ. []νε τι πο. [το]ὺ κυρ[ίου</p>
Fragment <i>f</i>	Fragment <i>g</i>	Fragment <i>i</i>
<p>]εν σ[] καισ[γεγεν]νημ[έν- 4]ουμεν[].[</p>	<p>]αιδικη[]ξε και γ[ἀρ]s δα. []</p>	<p>]ριγ[]ω ἐδε[]τη[].σε[].τε.[</p>
Fragment <i>j</i>	Fragment <i>k</i>	Fragment <i>l</i>
<p>]εο[].αικ[]βουλο[μ- 4]σιν αυ[τ-</p>	<p>]..[]λοιπα[].ειν []</p>	<p>γ]ἀρ οὐν.]σαμε[].[.....]εν γ[4]μ. [].τ[.]ους ω..[].α σξνηωσαν[το].νοιαν [8]αι..νη..[].....λε.[].σει.ειδα.[]..αυτο.πολιο.[</p>
Fragment <i>m</i>	Fragment <i>n</i>	
<p>]τ[]ε[</p>	<p>]..[].[]μ[</p>	

NOTES ET RESTITUTIONS

Fragment I

Col. 1

2. κατασπάω: par rapport au contexte de ce document, les sens de « expulser » ou « détruire » sont les plus vraisemblables.

5. *Μάξι[μος]* est très probable. C'est la mention de Maximus qui entraîne chez Musurillo le rapprochement de ce texte avec les *Acta Maximi*.

6–21. Le début de ces lignes correspond au fragment *d*. Les fragments *c* (ll. 7–12) et *b* (ll. 13–15) complètent certaines lignes.

17–21. Ces lignes, éditées par Musurillo, ne figurent plus sur la photographie du papyrus. Le fragment *d* a sans doute été endommagé depuis sa publication.

Col. II

4. *σκύλαξ* peut qualifier à la fois « une chaîne » et « un jeune chien ».

15. dans le cadre d'une communication privée, Roberts suggérait à Musurillo de restituer *ἡλικίαν, τέκνον*, faisant ainsi de *τέκνον* un vocatif.

Col. III

3. *σ[τρατ-]*; restitution personnelle. Musurillo la proposait en note lors de l'édition du texte.

4. *ἀπὸ συνθήματος*: littéralement « par une convention »; l'expression qualifie sûrement ici des accords conclus précédemment entre plusieurs parties.

10. *φ[υλάκων]*: restitution de Musurillo, possible d'après le contexte.

Fragment II

Col. II

1. [*υῖόν*] est possible à la vue du contexte.

4. [*ὁ δὲ ἑπαρχος*] selon Musurillo, restitution acceptée par Bingen. Ceci n'est du moins qu'une pure supposition qui confirmerait toutefois la thèse de Musurillo qui connecte ce document aux *Acta Maximi*. Si l'action se déroule dans le cadre d'un procès, une restitution comme [*αὐτοκράτωρ*] paraît tout aussi envisageable.

12. Roberts propose sans la justifier une restitution [*εἰμὶ | Ἀλεξανδρ*] *εὺς*. Nous avons choisi de rejeter cette hypothèse, acceptée par Musurillo.

17. Musurillo propose deux lectures:]*σαλεε*[ou]*ς Ἀλε[ξανδρ-*

Fragment III

4. Il n'y pas de tiret sur le nombre *λα* alors qu'il y en avait un sur *λε* (I, III, 3).

6. Musurillo restitué ἀ|π]ήτησε.

Fragment *a*

3. ἐ]κπλεον[τ-: si la restitution d'une forme de ἐκπλέω est bonne, plusieurs sens sont possibles ici: « sortir du port », « naviguer hors de ».

Fragment *f*

2. Peut-être Καίσ[αρ.

TRADUCTION

Fragment I

Col. I

(...) alors il vit le dieu (...) étant détruite (...) avoir appris (...) il alla (...) Maximus (...) centres (...) il ne suffit pas (...) qui n'ont pas été jugés (...) les puissants (...) de l'enfant (...) donnant (...)

Col. II

(...) publiquement (...) aux alabarques (...) de tous, et les si puissants (...) l'effroyable chaîne (...) les choses qu'il fit et (...) en face d'eux (...) mais contre les enfants (...) contre les éphèbes, contre cet irréprochable adolescent (...) comme nous et (...) comme nous et il est possible qu'ayant erré comme notre (...) provenant de ceux qui avaient commis une telle impiété (...) et étant tombé face contre terre (...)

Col. III

(...) beaucoup (...) nous fûmes effrayés (...) une armée de trente-cinq hommes munis de boucliers (...) selon les accords conclus (...) il reste (...) des cuirasses et (...) pas avant (...) au point qu'ils sont tous morts (...) ni en pleurant ni (...) contre (ou « hors de la portée de », ἀπὸ) ces sentinelles (?) (...)

Fragment II

Col. II

(...) elle a un fils (?), s'est échappée en brisant ses liens et, s'avançant avec lui,

elle dit: « J'ai un enfant pubère ». X dit: (...) je condamne (...) faire du mal (...) l'éphèbe. Pourquoi (...) pas encore, (elle?) dit: (...) il parle à (...) avec justice (...) (il?) dit: En faisant ce que tu dis (...) (elle dit?:) seigneur, je souffre de manière indicible (...) un Alexandrin, accommodant (...) quelque chose d'autre ou être odieux (...) admir(er?) (...)

Fragment III

(...) il voulut que nous primes place au théâtre. Nous nous réunîmes (...) pour le spectacle des trente et un noms (...) le peuple (...) on emmena, seigneur, les enfants (...) à la place de nos chlamydes (...) sont étendus (...)

Fragment I

(...) car en vérité (...) il acheta (...) la vieillesse (?) (...)

COMMENTAIRE

De prime abord, les faits décrits dans ce papyrus n'ont rien de fondamentalement réjouissant. Dans le premier fragment, il est en effet question dès la ligne 2 d'une destruction (*αὐτῆς κατασπωμένης*), qui se serait déroulée dans une totale impunité (*εἰς ἀκρίτους*). Il semblerait que des hommes armés, probablement des soldats, se soient livrés à de graves exactions qui ne paraissent pas respecter certains accords conclus et mentionnés avec insistance (*ἀπὸ συνθήματος*). Ces actes de violence, peut-être des massacres, ont notamment été commis à l'encontre d'enfants (*τέκνα*), d'éphèbes (*ἐφήβους*) et même d'un *ἀμώμητον ἡλικίαν τέκνον* derrière lequel nous devons sûrement identifier un jeune homme exemplaire, parfaitement innocent. Les soldats semblent s'être montrés particulièrement impitoyables comme nous le montrent les probables évocations d'une chaîne effroyable (*φοβερὰν σκύλακα*), d'une fuite désordonnée (*πλανηθῆναι*), d'impiétés commises (*ἡσεβηκότων*) et de la crainte ressentie par la population (*ἐφοβήθημεν*). Les méfaits de la soldatesque provoquèrent sans doute la mort de plusieurs personnes, bien qu'il soit intéressant de nuancer en précisant que la construction *ὥστε* accompagné de l'infinitif implique une valeur subjective aux propos (*ὥστε τεθνάναι*). Des

gardes (mais le terme n'est qu'une restitution) furent en outre peut-être affectés à la surveillance d'éventuels prisonniers. Enfin, l'expression *μηδὲ ἀποκλαύσαι* appelle deux explications possibles; soit il faut l'appliquer aux probables défunts, qui seraient alors tombés avec la plus grande dignité, soit elle concerne les soldats et reflète leur cruauté.

La suite du texte nous propose, fait unique dans le corpus de Musurillo, la prise de parole d'une femme. Cette femme est sans doute une victime des troupes incriminées précédemment puisqu'on nous dit qu'elle s'est échappée (*ἔξεπήδησε λελυμένη*).¹⁷ Elle se trouvait peut-être sous la garde des sentinelles évoquées plus haut. Elle se présente comme une mère (*ἔχω μελλέφηβον*) qui aurait beaucoup souffert des événements tragiques décrits durant la première partie du texte (*πάσχω ἄλεκτα*). Nous apprenons au cours de ce passage que cette femme s'adresse à un tribunal puisqu'elle utilise le vocatif *κύριε*, qui qualifie ici la personne en charge de juger les faits.¹⁸ Il est donc vraisemblable d'estimer que le président du tribunal puisse être l'Empereur, même si un fonctionnaire impérial de haut rang tel que le Préfet pourrait se voir attribuer ce vocatif par une femme

¹⁷ MUSURILLO, « A new fragment of the *Acta* » (ci-dessus, n. 1), n. 3, p. 185, évoque la possibilité que cette femme soit une veuve et compare ce qu'elle aurait subi avec les humiliations dont fut victime le personnage central de la *Laudatio Turiae* (14-17): *pedes prostrata humi non modo non adleuata, sed tracta et seruilem in modum rapsata, liuoribus corporis repleta (...) auditisque uerbis etiam contumeliosis et crudelibus exceptis palam ea praeferres*. (M. DURRY & S. LANCEL, *Eloge funèbre d'une matrone romaine*, 2^e édition, Paris 1992, pp. 16-17). Pour Musurillo, la mère qui s'exprime ici s'est rendue à Rome et a subi des mauvais traitements. Ce rapprochement semble néanmoins peu concluant.

¹⁸ Du fait de la présence de cette femme anonyme, HARKER, *Loyalty and Dissidence* (ci-dessus, n. 2), pp. 80-82, associe ce texte au *P. Oxy.* xxii 2339, qui relate un procès auquel prend part une dénommée Epochè, une des rares femmes nommées dans la collection des *Acta Alexandrinorum*. HARKER pense que cette mère et Epochè ne font qu'une. Rien ne permet pour autant d'accepter cette identification dans la mesure où aucun nom n'est mentionné dans notre document. Par ailleurs, le *P. Oxy.* 2339 est antérieur au *P. Mich. inv.* 4800, si bien que le rapprochement opéré par HARKER est encore plus fragile. En outre, HARKER assume mal ici la contradiction au sujet de la datation des faits évoqués dans notre papyrus. S'il suivait au début MUSURILLO en évoquant des troubles sous Vibius Maximus, il est obligé de se contredire dans la mesure où le *P. Oxy.* 2339 date a priori du 1^{er} siècle, donc avant la préfecture de Maximus.

de statut modeste. Son interlocuteur, accusé par cette femme, est pour sa part un homme qui jouit d'une autorité certaine comme le prouverait le verbe *κατακρείνω*, si toutefois c'est bien ce personnage qui le prononce. Notons en outre l'opposition entre *ῥάδιου* et *ἔχθεσθαι*; l'accusé, sans doute l'homme qui a transmis les ordres aux soldats, semble se défendre en évoquant une condamnation qu'il aurait prononcée et qui aurait provoqué cette répression, mais il rappelle toutefois être en général un homme doux. La femme, qui a sûrement perdu un fils ou un proche et qui fut elle-même prisonnière, qualifie de son côté ce comportement d'odieux.¹⁹

Le dernier épisode de notre document est un témoignage très mutilé sur un regroupement d'hommes qui eut lieu au théâtre. Un seul individu fut à l'initiative de ce rassemblement (*ἤθελεν*) a priori contre l'avis général.²⁰ Trente et une personnes furent ainsi nommément attendues dans le théâtre (*τῶν λα ὀνομάτων*) afin d'y être exhibées ou données en spectacle (*θέαν*). Durant ce regroupement forcé, des enfants furent emmenés ailleurs (*ἀπήγαγεν, κύριε, τὰ τέκνα*). Le témoin formule son récit à la première personne du pluriel (*συνήλθομεν*), ce qui sous-entend qu'il faisait partie des personnes placées dans le théâtre, soit en tant que spectateur, soit plus probablement en tant que victime. Ces hommes se disent ensuite sans chlamyde, ce qui peut avoir deux significations: soit ils furent entièrement dépouillés, y compris de leurs vêtements, soit, s'ils sont Alexandrins, ils ôtèrent eux-mêmes leurs chlamydes en signe de deuil.²¹

Il est rigoureusement impossible de dater ces événements si nous estimons que les persécutions dont il est question ici concernent les Alexan-

¹⁹ MUSURILLO, « A new fragment of the *Acta* » (ci-dessus, n. 1), p. 186 résume la situation en évoquant la plainte d'une mère qui aurait perdu son enfant durant l'intervention des soldats. Selon lui, le tribunal est présidé par Trajan et l'accusé est Maximus.

²⁰ *ἐθέλω*, verbe pour lequel on perçoit ici une valeur autoritaire, est utilisée aussi sèchement par Caligula dans les *APM* III (= *P. Yale* II 107). Cette volonté doit être perçue comme un ordre.

²¹ MUSURILLO nous apprend que YOUTIE lui a suggéré que le fait d'enlever sa chlamyde pouvait marquer un deuil récent à Alexandrie (n. 10, p. 186). HARKER, *Loyalty and Dissidence* (ci-dessus, n. 2), p. 81 établit pour sa part un lien entre la chlamyde et l'armée romaine chargée de réprimer les troubles.

drins. Si Rome a souvent entretenu des rapports pour le moins délicats avec l'ancienne capitale du royaume lagide, elle ne s'est jamais livrée à la répression que nous pouvons imaginer à la lecture de ce document à l'exception des massacres du règne de Caracalla. Or, l'étude paléographique nous révèle que ce texte a été écrit au moins cinquante ans avant la visite de cet empereur à Alexandrie. Cependant, si les Alexandrins n'ont jamais été victimes de telles violences, il n'en est pas de même pour les Juifs d'Alexandrie.²² Ces derniers ont en effet été la cible de plusieurs périodes de répression en 38-41, 66, et 115-117.²³ Les faits relatés ici doivent donc plus vraisemblablement concerner les Juifs, et non les Alexandrins.²⁴

Il est particulièrement étonnant de constater que de nombreux passages de notre papyrus rappellent la description du pogrom de l'an 38 tel qu'il nous est relaté par Philon. Presque l'ensemble des éléments que nous découvrons ici sont en effet présents dans l'œuvre du grand philosophe juif.²⁵ Cette remarque ouvre par ailleurs une brèche en faveur de nouvelles interprétations sur la nature de ce document.

La très fragmentaire phrase *ἐκεῖ τὸν θεὸν ἔωρακ-* pourrait rappeler la volonté des Alexandrins d'imposer aux Juifs l'installation d'effigies de Gaius dans les synagogues.²⁶ Le refus des Juifs engendra à terme la des-

²² Pour une mise au point rapide sur la communauté juive d'Alexandrie au début de l'Empire romain, voir J. MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Les Juifs d'Égypte de Ramsès II à Hadrien*, Paris 1997, pp. 223-253.

²³ Même si HARKER situe finalement les faits relatés dans ce document en 38 ou en 66, il considère toujours que le texte est alexandrin.

²⁴ MUSURILLO évoque cette hypothèse sans toutefois chercher à la développer. Il opte finalement pour les Alexandrins de manière assez arbitraire (p. 185: « We cannot be sure whether the victims were Greeks or Jews; more likely, however, they were Alexandrians. »). Par la suite, en basant son raisonnement sur l'idée que ce texte concerne les Alexandrins, il conclut sur la « complexité » de la littérature des *Acta Alexandrinorum*. (p. 186: « The Michigan papyrus reveals once again how complex the literature connected with the Pagan Acts can be »).

²⁵ Philon, *In Flaccum*, 41-96 (et *Legatio ad Caium*, 119-139).

²⁶ Philon, *In Flaccum*, 41: ἀνεβόησαν ἀφ' ἑνὸς συνθήματος εἰκόνας ἐν ταῖς προσευχαῖς ἀνατιθέναι.

truction de ces synagogues dont il est peut-être question l. 2 (αὐτῆς κατασπυμένης). Si Philon se montre à ce sujet peu clair dans sa chronologie, il mentionne néanmoins ces destructions, qu'il situe juste après le refus par les Juifs de placer les statues de Gaius dans leurs lieux sacrés.²⁷ En parallèle, le verbe *μαθεῖν* peut évoquer dans ce contexte la crainte ressentie par les Juifs, et racontée par Philon, que la nouvelle de la destruction des synagogues ne se propage trop vite dans d'autres provinces de l'Empire où les Juifs sont fragilisés.²⁸ Si les Grecs de ces provinces prenaient connaissance des événements d'Alexandrie, ils en feraient peut-être autant dans leurs cités respectives. En outre, toutes les violences sont perpétrées dans un climat d'impunité (εἰς ἀκρίτους) voire encouragées par Flaccus.²⁹

L'adverbe *φανερῶς* peut pour sa part renvoyer à l'édit de Flaccus, qui annonçait publiquement et au mépris des lois adoptées par Auguste la perte pour les Juifs de leurs privilèges.³⁰ Les Juifs passaient désormais pour des étrangers, même si certains d'entre eux avaient déjà rempli ou remplissaient des fonctions aussi importantes que celle d'ἀραβάρχης, mentionnée ici.³¹ C'est donc sous la protection du Préfet Flaccus, un homme puissant, (τηλικούτος) que les Alexandrins se livrèrent à un pogrom d'une rare violence.

Les Juifs furent d'abord rassemblés dans le quartier Δ, à l'Est d'Alexandrie, quartier qui leur était d'ordinaire attribué.³² Les Juifs des autres

²⁷ Philon, *In Flaccum*, 45, et surtout *Legatio ad Caium*, 132, qui reprend le verbe *κατέσκαψαν*.

²⁸ Philon, *In Flaccum*, 45: Οὐ γὰρ ἦν ἄδηλον ὅτι ἡ περὶ τὴν κατάλυσιν τῶν προσευχῶν φήμη λαβοῦσα τὴν ἀρχὴν ἀπὸ τῆς Ἀλεξανδρείας διαδοθήσεται μὲν εὐθὺς εἰς τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ νομούς.

²⁹ Philon, *In Flaccum*, 43-44; *Legatio ad Caium*, 132.

³⁰ Philon, *In Flaccum*, 54: τίθησι πρόγραμμα, δι' οὗ ξένους καὶ ἐπήλυδας ἡμῶς ἀπεκάλει.

³¹ Nous savons que au moins deux Juifs occupèrent cette fonction, synonyme d'une grande richesse: C. Iulius Alexander, père de Tiberius Iulius Alexander et frère de Philon (Flavius Josephé, *Bḥ*, v, 205 et *Aḥ*, xviii, 159) et un certain Démétrios (Flavius Josephé, *Aḥ*, xx, 147). Voir F. BURKHALTER, « Les fermiers de l'arabarchie: notables et hommes d'affaires à Alexandrie », [dans:] J. LÉCLANT (éd.), *Alexandrie: une mégapole cosmopolite, Actes du 1^{er} colloque de la Villa Kérylos*, Paris 1999, p. 51, n° 3 et 5.

³² Flavius Josephé, *Bḥ*, ii, 488 et 495, et *Contre Apion*, ii, 33-36.

quartiers durent donc errer (πλανηθῆναι) à travers la cité avant de rejoindre ce ghetto improvisé.³³ Alors que les Juifs étaient entassés dans ce quartier, les Alexandrins entrèrent dans les demeures et les ateliers qu'ils pillèrent en commettant une impiété du fait de leur fermeture volontaire pour le deuil de Drusilla (τῶν τὸ τηλικούτον ἡσεβηκότων).³⁴ Par la suite, ils s'attaquèrent aux personnes, y compris aux enfants (ἐπὶ τὰ τέκνα, ἐπὶ τοὺς ἐφήβους).³⁵ L'expression ἀμώμητον ἡλικίαν τέκνον, qui insiste sur le caractère innocent de l'enfance, figure d'ailleurs dans des termes voisins chez Philon.³⁶ En outre, il est intéressant de remarquer que les jeunes gens cités ici ne sont pas toujours qualifiés d'éphèbes. On parle de τέκνα, qui doit regrouper les jeunes enfants et les filles, d'un ἀμώμητον ἡλικίαν τέκνον ou d'un μελλέφηβος en parallèle aux ἔφηβοι. Au-delà du critère de l'âge, cette différence est peut-être aussi susceptible de traduire une différence de statut civique. Les ἔφηβοι seraient des fils de citoyens appelés à le devenir à leur tour (ou du moins des jeunes inscrits sur les listes éphébiques, quelque soit le statut de leurs parents), et nous en trouvons quelques uns parmi les Juifs, alors que les autres sont considérés sur le plan juridique comme des Egyptiens qui ne peuvent donc pas revendiquer cette appellation.³⁷

³³ Philon, *Legatio ad Caium*, 124–128, insiste sur l'errance de plusieurs Juifs ayant fui l'hygiène déplorable qui régnait dans le quartier surpeuplé. Voir aussi *In Flaccum*, 55.

³⁴ Philon, *In Flaccum*, 56: τὰ ἐργαστήρια τῶν Ἰουδαίων συγκεκλεισμένα διὰ τὸ ἐπὶ Δρουσίλλῃ πένθος ἀναρρήξαντες.

³⁵ Philon, *In Flaccum*, 68: Ἦδη δὲ καὶ γενεὰς ὅλας, ἄνδρας μετὰ γυναικῶν, τέκνα νήπια μετὰ γονέων.

³⁶ Philon, *In Flaccum*, 68: παίδων ἄκακον ἡλικίαν (et *Legatio ad Caium*, 234: κούρους καὶ κόρας, τὴν ἄκακον ἡλικίαν). Il faut néanmoins reconnaître que le terme ἀμώμητος n'apparaît que deux fois dans toute l'œuvre de Philon (*De aeternitate mundi* 41, *Quaestiones et solutiones in Genesis: incertae sedis fragmenta* 2).

³⁷ Plusieurs Juifs essaient de se faire inscrire sur les listes éphébiques à l'époque où se déroule le pogrom dans le but de jouir de l'ensemble des privilèges liés à la citoyenneté alexandrine. Cette attitude est d'ailleurs vivement contestée par l'élite grecque d'Alexandrie, qui cherche à restreindre davantage l'accès au corps civique. Le *P. Lond.* 1912, la célèbre lettre de Claude aux Alexandrins, statuera définitivement (ll. 89–95) sur la question en interdisant formellement aux Juifs de participer à l'éphébie; sur le sujet, voir

La colonne III du fragment I relate pour sa part un épisode présenté un peu plus loin dans l'*In Flaccum*. Flaccus ordonna en effet que l'on fouillât les maisons des Juifs à la recherche d'armes. Ce ne furent alors plus les Alexandrins mais les légions romaines qui s'enquirent de cette tâche avec à leur tête le centurion Castus.³⁸ Ces soldats (I.III.3 στρατ(ιώται)?), très armés du fait de l'état d'alerte et de la gravité de la situation, se sont peut-être présentés par groupe de trente-cinq hommes dans les différentes rues du quartier (λε), provoquant ainsi l'effroi au sein d'une population déjà très touchée par la tournure des événements (ἐφοβήθημεν). Philon affirme que les Romains ne trouvèrent que des armes défensives, et cite notamment des cuirasses, que l'on retrouve aussi dans notre document (θώρακας).³⁹ Il nous rapporte en outre que beaucoup de femmes pleurèrent (ἀποκλαύσαι), notamment parce que l'éventuelle découverte d'armes aurait pu provoquer une condamnation à mort (τεθνάναι).⁴⁰

Par ailleurs, le fragment I nous laisse penser que ces massacres ont été perpétrés sans le respect d'anciens accords ou conventions conclus au préalable (ἀπὸ συνθήματος). Or, les Juifs ne cessent de rappeler les droits et les privilèges que les anciens souverains leur accordèrent par des conventions et des législations précises et officielles.⁴¹ Cet argument, qui repose sur la confiance dont ont fait preuve à leur égard des hommes tels qu'Alexandre ou Auguste, est un des piliers de la défense juive traditionnelle.⁴² A l'occasion de ce pogrom, les anciens accords et privilèges

B. LEGRAS, *Néotès*, Genève 1999, pp. 253–257. Pour le texte grec de la Lettre de Claude, voir SCHIMANOWSKI, *Juden und Nichtjuden in Alexandrien* (ci-dessus, n. 15), pp. 242–249 (avec une traduction allemande). Pour une traduction française, voir l'article de J. MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, « Le procès d'Isidôros: droit pénal et affrontements idéologiques entre Rome et Alexandrie », *Πρακτικά τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν* 61 (1986), pp. 269–272.

³⁸ Philon, *In Flaccum*, 86.

³⁹ Philon, *In Flaccum*, 90: κράνη, θώρακες, ἀσπίδες, ἐγχειρίδια, κοντοί, παντευχία σωρηδὸν προεκομίζοντο.

⁴⁰ Philon, *In Flaccum*, 87: γυναικῶν καὶ τέκνων αὐτοῖς ἐμπλεκομένων καὶ ῥεομένων δάκρυσι διὰ τὸν ἐπ' αἰχμαλώτοις φόβον.

⁴¹ Philon, *In Flaccum*, 53–54 et Flavius Josephé, *Contre Apion*, II, 61.

⁴² Flavius Josephé, *Bj*, II, 488; Philon, *Legatio ad Caium*, 350.

consentis aux Juifs ont donc été bafoués et un auteur juif ne manquerait pas de le souligner.

Le fragment III semble lui aussi s'inspirer grandement d'un événement relaté dans l'*In Flaccum*, puisqu'il rappelle indubitablement le martyre des membres de la Gerousia des Juifs d'Alexandrie.⁴³ Flaccus imposa l'arrestation des membres du Conseil, au nombre de 71. Notre texte évoque 31 noms mais la lecture est incertaine:⁴⁴ on serait donc tenté de lire un autre chiffre et de corriger *λα* en *οα*. Une faute ou une confusion de l'auteur ne sont pas non plus à exclure vu que trente-huit personnes furent finalement arrêtées.⁴⁵ Les hommes prirent place dans le théâtre (*ἐν θεάτρῳ ἐπικαθίζειν*) après avoir été réunis dans les rues de la cité (*συνήλθομεν*).⁴⁶ Une fois rassemblés au théâtre, ils furent déshabillés⁴⁷ (*ἀντὶ τῶν χλαμύδων*) puis sans doute battus⁴⁸ dans le cadre d'une sorte de spectacle improvisé (*θέαν*).⁴⁹ Certains tombèrent étendus sous les coups (*περικειμένους*).⁵⁰ D'autres survécurent néanmoins malgré leur grand âge, ouvrant ainsi la possibilité d'un éventuel témoignage devant un tribunal. Toutefois, il faut signaler que Philon ne parle pas d'une éventuelle rafle d'enfants durant les événements du théâtre (*ἀπήγαγεν τὰ τέκνα*) mais sa chronologie des événements est souvent imprécise.

⁴³ Philon, *In Flaccum*, 74–75; la Gerousia juive a vraisemblablement été instaurée sous Auguste et n'existait pas à l'époque ptolémaïque (J. MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* [= *La Bible d'Alexandrie* 15,3], Paris 2008, p. 75).

⁴⁴ MUSURILLO pointe les deux lettres; la photographie du papyrus que j'ai étudiée ne m'a pas permis de trancher.

⁴⁵ Philon, *In Flaccum*, 74: *ὀκτῶ καὶ τριάκοντα συλλαβῶν τοὺς εὐρεθέντας ἐν ταῖς οἰκίαις*.

⁴⁶ Philon, *In Flaccum*, 74: *καὶ στείλας καλὴν πομπὴν διὰ μέσης ἀγορᾶς πρεσβύτας δεσμίους ἐξηγκωνισμένους, τοὺς μὲν ἱμάσι, τοὺς δὲ σιδηραῖς ἀλύσειν, εἰς τὸ θέατρον εἰσάγει*.

⁴⁷ P. W. VAN DER HORST, *Philo's Flaccus: The First Pogrom*, Leiden 2003, p. 170, insiste sur l'obligation de se déshabiller; ce n'est pas seulement un acte d'humiliation, mais aussi un moyen de vérifier si les hommes arrêtés sont circoncis.

⁴⁸ Philon, *In Flaccum*, 75: *προστάττει πάντας περιδύθεντας αἰκισθῆναι μάστιγι*.

⁴⁹ Philon évoque une *ἐπίδειξις*, mais qualifie de *θέαν οἰκτίστην καὶ ἄλλοτριωτάτην τῷ καιρῷ* le défilé des vieillards enchaînés qui se dirigent vers l'agora.

⁵⁰ Philon, *In Flaccum*, 75: *ὡς ἐκ τῶν πληγῶν τοὺς μὲν φοράδην ἐκκομισθέντας αὐτίκα τελευτήσαι*.

L'épisode présenté dans le fragment II, la plainte de la mère devant le tribunal, n'apparaît pas pour sa part dans le traité de Philon.⁵¹ Toutefois, cette femme paraît avoir été victime des émeutes, puisque l'on apprend qu'elle se libéra de ses liens (ἐξεπρήθησε λελυμένη). Elle fut donc prisonnière avant de témoigner. Or, Philon compare le sort des femmes juives invitées à goûter la viande de porc à celui des captives de guerre,⁵² d'où un rapprochement possible entre ces femmes et d'authentiques prisonnières.

Il reste néanmoins encore à éclaircir le problème de la ligne 5 et cette possible allusion à Maximus. Si, comme on pourrait le supposer, ce texte est à rapprocher de l'œuvre de Philon, dont les événements se déroulent en 38, la présence du Préfet C. Vibius Maximus n'aurait pas de sens, vu qu'il exerça cette fonction en 103–107. A nos yeux, il n'est donc pas question ici de ce préfet mais plutôt de M. Magius Maximus, préfet entre environ 11 et 14 et cité précisément chez Philon à l'occasion du récit du pogrom.⁵³ C'est en effet ce préfet qui confirma les privilèges accordés aux Juifs Alexandrins à la suite de recommandations formulées par Auguste. Notre texte pourrait faire ainsi allusion l. 5 « aux mesures et avantages accordés du temps du Préfet Magius Maximus », mesures qui n'auraient pas été respectées par les Alexandrins.⁵⁴

Au-delà des écrits de Philon, d'autres éléments de ce fragment nous rappellent certains poncifs de la littérature de martyre juive. Les princi-

⁵¹ La possibilité d'intervertir les fragments II et III n'est cependant pas à exclure.

⁵² Philon, *In Flaccum*, 95: καθάπερ αἰχμάλωτοι συνηρπάζοντο.

⁵³ Philon, *In Flaccum*, 74: διὰ τῶν πρὸς Μάγιον Μάξιμον ἐντολῶν μέλλοντα πάλιν [ἀπ'] Ἀλεξανδρείας καὶ τῆς χώρας ἐπιτροπέειν.

⁵⁴ Il faut d'ailleurs préciser que le passage de Philon est sans doute corrompu, puisqu'il sous-entendrait que Magius Maximus est le successeur désigné de Flaccus. Or, le préfet d'Égypte qui succède à Flaccus est Vitrasius Pollio (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, 36, 57). En s'appuyant sur plusieurs remarques, J. REA, « Five papyrological notes on imperial prosopography », *CdE* 43 (1968), pp. 365–367, corrige le texte en διὰ τῶν πρὸς Μάγιον Μάξιμον ἐντολῶν μέλλοντα πόλιν <τὴν> [ἀπ'] Αἰγύπτου καὶ τὴν χώραν ἐπιτροπέειν qu'il traduit par « just before he began to govern the city on Egypt's border and the country. » Cette proposition est acceptée par VAN DER HORST, *Philo's Flaccus* (ci-dessus, n. 47), pp. 169–170. Pour G. BASTIANINI, « Il prefetto d'Egitto (30 aC–297 dC): Addenda (1973–1985) », *ANRW* II.10.1, Berlin – New York 1988, p. 504, Magius Maximus n'est préfet que de 14 à 15.

paux exemples auxquels nous pouvons nous référer sont notamment les *livres des Maccabées*.⁵⁵

La figure de la mère occupe par exemple une place bien plus importante dans la littérature juive qu'en milieu alexandrin.⁵⁶ Les femmes sont absentes des *Acta Alexandrinorum*, à de rares exceptions près, et leur féminité ou les idées associées ordinairement à la figure féminine n'y sont pas mises en avant. Les seules mères mentionnées dans notre collection sont en effet celle de Claude, raillée et considérée comme Juive, et celle d'Isidôros, qualifiée par Claude de musicienne.⁵⁷ En revanche, la mère, notamment celle des Sept Frères martyrisés par Antiochos, revêt des vertus et une dimension importante dans le martyre juif.⁵⁸ T. Rajak s'est notam-

⁵⁵ Sans tenir compte de notre papyrus, les ressemblances entre les sévices subis dans les *livres des Maccabées* et *In Flaccum* sont fréquentes: les Juives alexandrines sont invitées à manger du porc (*In Flaccum*, 95–96), tout comme le fut Eléazar dans 2 M, 6, 18–31; les Sept frères meurent finalement brûlés, comme le sont plusieurs Juifs au cours du pogrom. En outre, dans les deux cas, des mères sont victimes de méfaits et exécutées avec leurs enfants. On voit donc se dessiner derrière ces récits la volonté des auteurs de mettre l'accent sur certains faits précis, qui reflètent plus particulièrement la cruauté du bourreau et l'absence de respect (voire l'impiété commise) à l'égard des coutumes juives.

⁵⁶ M.-F. BASLEZ, *Les persécutions dans l'Antiquité: victimes, héros, martyrs*, Paris 2007, pp. 164–168, propose une bonne mise au point sur la place de la femme héroïque en milieu juif, et notamment sur la figure de la « mère courage ».

⁵⁷ *APM* IV, *P. Cairo* 10448 (= *CPJ* 156d), ll. 9–11; Claude traite Isidôros de « fils de musicienne » et Isidôros répond en qualifiant l'Empereur de « fils méprisable de la juive Salomé ».

⁵⁸ 2 M, 7: Sept frères sont atrocement exécutés devant leur mère pour avoir refusé d'obéir au roi, qui leur demandait de transgresser les interdits alimentaires imposés par le judaïsme. L'épisode est repris et amplifié dans 4 M, 8–18, qui est davantage un conte philosophique visant à montrer la supériorité de la foi et de la raison à travers des figures héroïques (sur la nature de cet ouvrage, voir J. C. H. LEBRAM, « Die literarische Form des vierten Makkabäerbuches », *Vigiliae Christianae* 28 [1974], pp. 81–96). La mère des sept frères est donc propulsée au rang d'exemple voire d'archétype de la femme vertueuse, prête à subir les douleurs les plus profondes au nom de la fidélité à sa foi. Pour 2 M, voir l'édition bilingue grec-anglais de S. ZEITLIN, *The Second Book of Maccabees*, New York 1954, ou, pour le texte grec, W. KAPPLER & R. HANHART, *Septuaginta: Vetus Testamentum Graecum* 1x.2: *Maccabaeorum liber* II, Göttingen 1976; pour 4 M, D. A. DE SILVA, *4 Maccabees: Introduction and Commentary on the Greek Text in Codex Sinaiticus*, Leiden 2006.

ment intéressée aux valeurs qu'elle incarne pour la communauté juive.⁵⁹ La mère des Sept Frères associerait en fait à la fois des qualités masculines (*θυμός*) et féminines (*λογισμός*).⁶⁰ En outre, de manière plus générale, son statut maternel lui confère un respect qui lui permet de dépasser toutes les valeurs masculines.⁶¹ Mettre en scène la plainte d'une mère, qui a souffert à la fois en tant que femme et en tant que mère, se rapprocherait donc plus de la tradition juive.⁶² En parallèle, les femmes qui pleurent et se lamentent au moment des fouilles des maisons rappellent aussi plusieurs scènes de littérature de martyre juive.⁶³

La figure du captif et des liens renvoie également davantage aux motifs juifs.⁶⁴ Les martyrs alexandrins ne sont jamais liés ou entravés d'une quelconque façon. Au contraire, ils font preuve devant l'Empereur d'une grande liberté d'action et ont parfois recours à des gestes empruntés à la rhétorique ou à l'art oratoire liés à leur formation et à leur culture. Se retrouver attaché ou entravé nuirait à la qualité de la répartie que seraient susceptibles de produire les Alexandrins face à l'Empereur. À l'inverse, les prisonniers attachés, voire enchaînés, sont plus fréquents dans la littéra-

⁵⁹ Tessa RAJAK, « Dying for the law: The martyr's portrait in Jewish Greek literature », [dans:] *The Jewish Dialogue with Greece and Rome*, Leiden 2001, pp. 117–118.

⁶⁰ 2 M, 7, 21: τὸν θῆλον λογισμὸν ἄρσειν θυμῷ διεγείρασα.

⁶¹ 4 M, 15, 30: ὃ ἄρρένων πρὸς καρτερίαν γενναιοτέρα καὶ ἀνδρῶν πρὸς ὑπομονὴν ἀνδρειοτέρα.

⁶² 2 M, 6, 10 mentionne aussi le cas de deux mères exécutées avec leurs bébés pour les avoir fait circoncire. Dans ce cas présent, le martyre de ces femmes est lui aussi dû au respect intransigeant des coutumes juives (τούτων δὲ ἐκ τῶν μαστῶν κρεμάσαντες τὰ βρέφη καὶ δημοσίᾳ περιαιγῶντες αὐτὰς τὴν πόλιν κατὰ τοῦ τεύχους ἐκρήμισαν). Sur ce passage, voir aussi 1 M, 1, 60.

⁶³ 3 M, 1, 18–19; 3 M, 4, 6; Pour 3 M, voir la traduction française de MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* (ci-dessus, n. 43), pp. 128–174; pour le texte grec, l'édition de M. HADAS, *The Third and Fourth Books of Maccabees*, New York 1953, reste valable mais est aujourd'hui dépassée par celle de R. HANHART, *Septuaginta: Vetus Testamentum Graecum* IX.3: *Maccabaeorum liber III*, 2^e édition, Göttingen 1980.

⁶⁴ Nous avons choisi de privilégier le sens de « chaîne » pour σκύλαξ; néanmoins, la « meute de chiens » serait une traduction possible. Toutefois, dans l'hypothèse que ce texte soit d'origine juive, le sens de « chaîne » paraît plus vraisemblable.

ture juive. N. Hacham a par exemple insisté sur la place particulière accordée à l'entrave par la chaîne dans 3 *Maccabées*.⁶⁵ De même, les membres de la Gerousia sont également enchaînés au cours du pogrom.⁶⁶ Le prisonnier enchaîné semble donc être un *topos* de la littérature juive, notamment lorsque la victime de cette violence est présentée comme innocente ou digne d'éloges et de reconnaissance.⁶⁷

Si tout nous porte à croire que ce texte est d'origine juive, il nous reste cependant à tenter de définir l'origine de son élaboration. De nombreux indices nous incitent à penser que notre auteur connaissait les écrits de Philon, au moins *In Flaccum* et sans doute la *Legatio ad Caium*. Les ressemblances et les allusions aux événements décrits dans ce traité sont multiples, et la mention d'un Maximus renforce ce sentiment. Hélas, on n'a jamais pu démontrer que Philon avait été lu par la population juive d'Alexandrie et il n'est donc pas possible d'évaluer l'importance de l'influence de son œuvre sur ses coreligionnaires.⁶⁸ Nous pouvons en

⁶⁵ N. HACHAM, « 3 *Maccabees*: An anti-Dionysian polemic », [dans:] JO-ANN A. BRANT, C. W. HEDRICK & C. SHEA (éds.), *Ancient Fiction: The Matrix of Early Christian and Jewish Narrative*, Leiden 2005, p. 177. L'objectif de cet article est de démontrer que 3 M est un ouvrage attaquant le culte dionysiaque; par conséquent, l'auteur établit un parallèle entre le symbolisme de l'entrave dans le culte dionysiaque et la littérature juive. Si sa thèse ne convainc guère MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* (ci-dessus, n. 43), pp. 108 et 124, sa remarque sur les prisonniers enchaînés semble cependant pertinente.

⁶⁶ Philon, *In Flaccum*, 74: δῆσαι κελεύει.

⁶⁷ Les termes utilisés diffèrent cependant: notre texte utilise σκύλακα puis la mère raconte s'être libérée de ses liens, qui ne sont pas forcément des chaînes (ἐξέπηδησε λευμένη). Pour sa part, Philon alterne entre le verbe δέω et le nom σιδηρά. 3 M utilise à trois reprises le mot δέσμιος, qu'il associe systématiquement à σκυλμός, qui revêt un caractère technique et que l'on rencontre dans les plaintes pour violence conservées dans les papyrus (voir MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* [ci-dessus, n. 43], p. 147 et ANNA PASSONI DELL'ACQUA, « Σκυλμός », *Aegyptus* 54 [1974], pp. 197-202). Tous les exemples cités sous-entendent donc une grande violence à l'encontre des Juifs, soit par le recours à un vocabulaire caractéristique, soit par la personnalité des victimes, femmes, enfants ou vieillards. Un autre exemple célèbre est celui d'Agrippa, enchaîné par Tibère au cours de sa captivité (Flavius Josephé, *AJ*, XVIII, 195, qui utilise δεθείς). Dans le cas présent, un futur Roi juif en est la victime, ce qui nous incite encore une fois à souligner la violence voire l'injustice symbolisée par le prisonnier enchaîné.

⁶⁸ Mireille HADAS-LEBEL, *Philon d'Alexandrie: un penseur en diaspora*, Paris 2003, p. 113:

revanche émettre plusieurs hypothèses en nous appuyant à la fois sur Philon mais aussi sur l'exemple du *troisième livre des Maccabées*, rédigé à Alexandrie.⁶⁹

Les similitudes soulignées entre les éléments contenus dans ce fragment et les œuvres historiques de Philon nous inciteraient dans un premier temps à prospecter dans cette direction. Nous savons ainsi par Eusèbe que *In Flaccum* et la *Legatio ad Caium* ne sont pas les seuls traités rédigés par le célèbre philosophe sur les persécutions subies par les Juifs. Eusèbe en connaissait cinq.⁷⁰ *In Flaccum* serait le troisième, *Legatio ad Caium* le quatrième. Surtout, Eusèbe nous rapporte le titre et l'existence d'un ouvrage, *Περὶ ἀρετῶν*, qui serait l'un des livres perdus, et qui traiterai largement des violences subies à l'occasion du pogrom.⁷¹ Par ailleurs, les deux traités qui nous sont parvenus paraissent lacunaires, comme tendraient à le démontrer des incohérences dans la chronologie et le récit des faits.⁷² Nous pouvons dès lors envisager deux hypothèses: ce fragment pourrait être soit issu d'une version plus longue de *In Flaccum* voire de la *Legatio ad Caium*, soit un extrait du dernier traité de Philon évoquant le

« Saurons nous jamais quel était l'écho que Philon rencontrait et s'il était lu en dehors de sa communauté, même lorsqu'il espérait toucher un large public? ». Pour P. VAN MINNEN, « Drei Bemerkungen zur Geschichte des Judentums in der griechisch-römischen Welt », *ZPE* 100 (1994), n. 22, p. 257, Philon n'a jamais été lu au sein de sa communauté.

⁶⁹ Sur l'origine de ce texte et son auteur, voir MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* (ci-dessus, n. 43), pp. 113-115.

⁷⁰ Eusebe, *Histoire ecclésiastique*, II, 5, 1: καὶ δὴ τὰ κατὰ Γάϊον οὗτος Ἰουδαίους συμβάντα πέντε βιβλίους παραδίδωσιν. L'incipit de *In Flaccum* nous incite cependant à estimer que le deuxième livre évoquait davantage les troubles perpétrés par Séjan (Δεύτερος μετὰ Σημανὸν Φλάκκος Ἀουίλλιος διαδέχεται τὴν κατὰ τῶν Ἰουδαίων ἐπιβουλήν).

⁷¹ Eusebe, *Histoire ecclésiastique*, II, 6, 3: μυρία μὲν οὖν ἄλλα δευὰ καὶ πέρα πάσης διηγῆσεως ὁ αὐτὸς κατὰ τὴν Ἀλεξάνδρειαν συμβεβηκότα Ἰουδαίους ἐπὶ τοῦ δηλουμένου ἐν δευτέρῳ συγγράμματι ὧν ἐπέγραψεν Περὶ ἀρετῶν ἱστορεῖ. La valeur de ce passage a souvent été mise en doute. Ce titre pourrait être aussi celui d'un ouvrage plus important dont la *Legatio ad Caium* serait une composante (voir l'édition de G. BARDY, n. 1, p. 56 et n. 3, p. 59). Les théories sont multiples et aucune n'est vraiment satisfaisante (voir l'édition d'A. PELLETIER de la *Legatio ad Caium*, pp. 18-21). Dans tous les cas, il est acquis que les récits de Philon sur le pogrom sont au moins lacunaires.

⁷² Voir l'édition de *In Flaccum* d'A. PELLETIER, pp. 13-16.

pogrom. La scène de la plainte de la mère permet notamment d'envisager avec plus d'assurance la seconde hypothèse. La mère s'adresse en effet à un κύριος, qui est le terme utilisé pour qualifier un président de tribunal, souvent l'Empereur. Son adversaire est semble-t-il un homme puissant, qu'elle ose néanmoins mettre en accusation. En outre, le fragment III, qui témoigne de violences subies au théâtre, est raconté à la première personne, ce qui laisse sous-entendre que l'interlocuteur a directement participé aux événements. Nous pouvons dès lors envisager que ce procès soit celui de Flaccus, mis en accusation devant Caligula. Nous savons en effet par Philon que la faction antisémite alexandrine se rendit à Rome pour attaquer le préfet déchu.⁷³ Néanmoins, alors que le philosophe dépeint dans les moindres détails la solitude de Flaccus exilé à Andros, les débats et les accusations formulées à son encontre ne figurent pas dans le traité. Nous pouvons donc risquer l'hypothèse que Philon les avait rassemblés et rédigés soit dans son dernier traité, soit dans une version plus longue de *In Flaccum* aujourd'hui perdue.⁷⁴

L'hypothèse de voir dans le P. Mich. inv. 4800 un fragment du corpus philonien se heurterait cependant à une incohérence: Philon nous rapporte en effet que Flaccus fut bel et bien accusé par les Alexandrins amis d'Isidôros, mais ne mentionne pas d'accusations formulées par les Juifs directement devant l'Empereur. Rien ne nous empêche cependant d'écarter l'idée d'une intervention d'Agrippa en leur faveur, notamment après l'affaire du décret non transmis par Flaccus.⁷⁵ Caligula, voulant à tout prix accabler

⁷³ Philon, *In Flaccum*, 147.

⁷⁴ Si Eusèbe ne se trompe pas au sujet du titre *Περὶ ἀρετῶν*, on pourrait alors envisager la rédaction par Philon d'un traité plus philosophique autour des événements de 38. La plainte de la mère et la souffrance des martyrs au théâtre rappelleraient alors 4 M, qui adopte une dimension plus philosophique au sujet d'épisodes relatés dans 2 M. Sur les idées mises en avant dans 4 M, voir par exemple R. WEBER, « *Eusebeia und Logismos: zum philosophischen Hintergrund von 4. Makkabäer* », *JStJ* 22/2 (1991), pp. 212–234. Une reconsidération philosophique du pogrom par Philon n'aurait d'ailleurs rien de surprenant.

⁷⁵ Philon, *In Flaccum*, 102–104: cette hypothèse permettrait de justifier les multiples allusions à la justice divine qui aurait permis aux Juifs de se venger de Flaccus; ils en auraient eu eux-mêmes la possibilité à l'occasion de son procès. En outre, il est étonnant de consta-

Flaccus, aurait également demandé à certains Juifs de témoigner contre lui. Son animosité à l'encontre des Juifs ne l'empêcha pourtant pas d'accepter de recevoir l'ambassade de Philon,⁷⁶ par conséquent, la convocation de témoins-clés, même Juifs, est concevable malgré son hostilité affichée.

L'état très fragmentaire de notre document ne nous permet pas d'aboutir à une conclusion précise: si certaines expressions rappellent effectivement Philon (notamment ἀμώμητον ἡλικίαν τέκνον), l'absence de phrases complètes impose de nuancer tout rapprochement certain avec ses propres écrits. En outre, une autre hypothèse, qui s'inscrit dans le cadre plus général de la littérature de martyr juive, n'est pas à écarter.

Nous avons déjà mentionné en introduction que ce texte avait la particularité de mélanger plusieurs genres littéraires, ce qui était d'ailleurs une des pistes ayant mené Musurillo à établir, à tort, un rapprochement avec les *Acta Alexandrinorum*.⁷⁷ Or, le troisième livre des *Maccabées* présente une telle particularité.⁷⁸ A l'instar de la *Lettre d'Aristée à Philocrate*, autre composition issue de la littérature judéo-alexandrine,⁷⁹ l'auteur de 3 M affectionne la ποικιλία, le mélange des genres. Ici, le recours à des scènes très narratives associées à une déposition judiciaire et à un style très littéraire avec entre autres l'utilisation d'expressions tirées du corpus philonien nous laisse penser que l'auteur de ce document a pu rédiger un texte comparable.⁸⁰

Le parallèle avec 3 M est ici intéressant puisque P. Mich. inv. 4800 présente aussi un arrière-plan basé sur une période de persécution à l'en-

ter que Philon ne s'attarde pas outre mesure sur l'action diplomatique d'Agrippa dans *In Flaccum*, qu'il évoque en revanche très largement dans la *Legatio*.

⁷⁶ Sur les relations délicates entre Caligula et les Juifs d'Alexandrie, voir E. S. GRUEN, *Diaspora: Jews amidst Greeks and Romans*, Cambridge, MA 2002, p. 57.

⁷⁷ MUSURILLO, « A new fragment of the *Acta* » (ci-dessus, n. 1), p. 185.

⁷⁸ MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* (ci-dessus, n. 43), pp. 37-39.

⁷⁹ Sylvie HONIGMAN, *The Septuagint and Homeric Scholarship in Alexandria: A Study in the Narrative of the Letter of Aristeas*, London 2003, pp. 14-25; pour une présentation rapide de ce texte, voir SCHIMANOWSKI, *Juden und Nichtjuden in Alexandrien* (ci-dessus, n. 15), pp. 28-47.

⁸⁰ Sur la qualité et la rareté des termes utilisés dans 3 M, voir MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* (ci-dessus, n. 43), pp. 115-118.

contre des Juifs alexandrins. 3 M évoque une persécution ordonnée par Ptolémée IV Philopator, peu après la bataille de Raphia de 217, alors que notre texte fait référence au pogrom de 38.

Une théorie pertinente, mais qui n'a jamais pu être formellement démontrée, lie la rédaction de 3 M aux événements antisémites jalonnant le règne de Caligula. 3 M serait en fait une réaction des Juifs alexandrins aux persécutions endurées et aurait été rédigé en réponse aux souffrances et aux craintes ressenties à l'époque de Caligula.⁸¹ Les arguments en faveur de cette hypothèse ont été développés habilement par L. Renaut.⁸² Il ne s'agit pas ici de chercher à entrer dans le débat sur la datation de 3 M, l'hypothèse voulant qu'il ait été rédigé dans la continuité des chroniques hasmonéennes ayant aussi ses qualités. Cependant, si l'on suppose la théorie d'une rédaction sous Caligula comme plausible, il n'est dès lors pas impossible d'imaginer la composition d'une œuvre du même type plus tardivement. L'étude paléographique de notre papyrus révèle en effet que P. Mich. inv. 4800 daterait du milieu du II^e siècle. On pourrait alors envi-

⁸¹ H. WILLRICH, « Der historische Kern des III. Makkabäerbuches », *Hermes* 39 (1904), pp. 255–257, envisagea cette théorie, en se basant entre autres sur les récits de Philon et les ressemblances entre la figure de Philopator et celle de Caligula tel qu'il est dépeint chez Philon: « Hinter dem Philopator muss ein Herrscher stecken, der Jerusalem und Alexandria zugleich beherrscht und die jüdische Religion bedroht, d.h. Caligula, der erste, der seit Antiochos Epiphanes diese Religion gefährdet hat ». L'idée a été ensuite reprise par J. J. COLLINS, *Between Athens and Jerusalem: Jewish Identity in the Hellenistic Diaspora*, Grand Rapids, MI 2000, pp. 125–127, qui insiste notamment sur la volonté affichée par Caligula de profaner le temple de Jérusalem. Depuis, L. RENAUT, « Ptolémée Philopator et le stigmaté de Dionysios », *Metis* N.S. 4 (2006), pp. 225–227 a apporté de nouveaux arguments pertinents. MÉLÈZE MODRZEJEWski, *Le troisième livre des Maccabées* (ci-dessus, n. 43), pp. 118–123, pose le problème de la date de la rédaction de 3 M sans chercher à trancher, même s'il tend vers une datation plus haute, basée sur l'analyse critique et sur la place de 3 M dans les manuscrits.

⁸² RENAUT, « Ptolémée Philopator » (ci-dessus, n. 81), p. 225: la liste des arguments proposés s'inscrit davantage dans une perspective historique et a moins recours à l'analyse du texte en lui-même: d'abord, ni Philon, ni Flavius Josèphe ne connaissent le texte. De plus, à Alexandrie, aucun pogrom ou répression antijuive massive n'est susceptible d'avoir pu inspirer 3 M avant l'époque romaine. Par ailleurs, l'épisode de la violation du temple et de la volonté d'installer des effigies de l'Empereur dans les synagogues renvoie à la persécution et aux sacrilèges de Philopator. Enfin, la promesse de la citoyenneté est mise en avant en cas de participation au culte officiel, sous Caligula comme dans 3 M.

sager un autre drame judiciaire, rédigé peu après la répression sanglante de 115–117, qui marqua la destruction du judaïsme alexandrin. Comme l'auraient fait jadis les Juifs d'Alexandrie en 38–41 avec 3 M, les Juifs survivants ayant pu fuir la capitale auraient à leur tour rédigé un « drame judiciaire », pour reprendre les termes de J. Méléze Modrzejewski, ayant tourné à leur avantage.⁸³ Le déroulement des événements ayant provoqué le pogrom présente en effet des ressemblances avec la trame de 3 M: les Juifs sont accusés d'impiété à cause de leur refus d'édifier des statues, sont ensuite victimes d'une répression sévère perpétrée par Flaccus et indirectement par Caligula, puis retrouvent la plénitude de leurs avantages et de leurs privilèges grâce à la lettre de Claude, alors même que leurs bourreaux (Flaccus, Caligula voire Isidôros) sont punis et victimes d'une mort plus ou moins ignominieuse. L'allusion à un procès et à des témoins renforcerait la dimension judiciaire de ce drame. L'auteur aurait alors puisé dans les récits de Philon ou dans une source contemporaine de ce dernier les éléments nécessaires.⁸⁴ C'est donc dans l'espoir de jours meilleurs que ce texte aurait été rédigé, comme l'aurait été 3 M sous Caligula selon la théorie de Willrich ou de Luc Renaut. Toutefois, une copie d'un traité de Philon n'est évidemment pas à exclure au II^e siècle, car rien ne confirme que le texte ait effectivement été composé ou rédigé autour de 150.

⁸³ MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* (ci-dessus, n. 43), p. 39, définit ainsi la notion de « drame judiciaire »: « l'auteur étale devant nous les étapes successives d'un procès criminel: griefs qui fondent l'accusation; sentence; déportation et internement des accusés en vue de l'exécution de la sanction; révocation du verdict et libération des condamnés, suivie d'un heureux retour au bercail. » L'historien oppose d'ailleurs cette forme de littérature aux *Acta Alexandrinorum*, qui préfèrent les procès-verbaux d'audience.

⁸⁴ Le récit de l'épisode des éléphants (3 M, 6, 16–23) est aussi mentionné par Flavius Josephé, *Contre Apion*, II, 53–55, mais déplacé sous le règne de Ptolémée VIII Evergète II, ce qui traduit une connaissance globale de plusieurs événements ou légendes par les intellectuels juifs hellénisés (voir MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, *Le troisième livre des Maccabées* [ci-dessus, n. 43], pp. 45–46). Par conséquent, les événements, absolument réels, du pogrom de 38 sont sans doute encore dans les mémoires une centaine d'années plus tard. Si l'utilisation du récit de Philon paraît évidente à la vue de l'enchaînement des événements et de détails textuels, on peut en revanche aussi imaginer un auteur intermédiaire ayant paraphrasé ou amplifié l'œuvre de Philon, auquel cas les épisodes absents de *In Flaccum* seraient dus à la création de cet auteur postérieur.

L'état fragmentaire de notre papyrus ne nous permet donc pas de trancher, d'autant plus que certaines des hypothèses que nous venons de formuler sont elles-mêmes basées sur d'autres théories encore débattues. Pour résumer, nous rappellerons donc que ce document, issu d'un milieu juif, est sans doute assurément un fragment d'un texte évoquant le martyre subi par la communauté juive d'Alexandrie en 38. L'influence de Philon, notamment de *In Flaccum*, y est réelle. Dès lors, nous pouvons envisager trois hypothèses:

1) Le récit est un fragment d'une œuvre de Philon perdue: soit une version plus longue de *In Flaccum*, soit un extrait du traité que Eusèbe nomme *Περὶ ἀρετῶν*.

2) Le texte est un drame judiciaire, dans la lignée de 3 M, et a été par exemple rédigé après la répression de 115–117, ce qui pourrait sous-entendre que 3 M daterait plutôt du règne de Caligula. Ce genre littéraire répondrait alors à des besoins nés d'une répression accrue du pouvoir à l'encontre de la communauté juive, qui se retrouve démunie et en souffrance et qui puise dans le passé quelque lueur d'espoir pour envisager la perspective d'une amélioration de sa condition.⁸⁵ On pourrait en outre envisager que ce drame judiciaire ait pu être rédigé dès les années 40 ou par exemple autour de la révolte de 66, auquel cas nous serions ici en présence d'une copie plus tardive de ce texte.

3) P. Mich. inv. 4800 est une paraphrase de Philon, rédigée par un historien juif anonyme.

Si hélas l'état déplorable du papyrus ne nous permet pas de tirer de conclusions plus franches, le P. Mich. inv. 4800 paraît néanmoins ouvrir au moins une perspective nouvelle: les écrits de Philon étaient visiblement connus et lus au II^e siècle, et ce papyrus, trouvé à Karanis, semble en être une preuve tangible: le récit de l'enchaînement des événements,

⁸⁵ Nous pouvons en outre signaler qu'à l'occasion de son compte rendu de l'édition proposée par MÉLÈZE MODRZEJEWSKI, N. DE LANGE, *Bulletin of Judaeo-Greek Studies* 43 (2008/9), p. 21, a émis l'idée que l'auteur de 3 M soit un disciple de Philon, ce qui tendrait à souligner davantage les ressemblances entre les traités historiques de Philon, 3 M et peut-être le P. Mich. inv. 4800. (« It is not impossible that he was a disciple of Philo himself, since he may have written at any time between the early first century BCE and the mid-first century CE »).

accompagné de plusieurs détails rappelant *In Flaccum* (notamment la mention du spectacle du théâtre, des cuirasses, des femmes pleurant etc.), le nom de Maximus, renvoyant à Magius Maximus, et la présence d'expressions proches du corpus philonien l'attestent très certainement.

Il reste encore à analyser un élément concernant ce texte. Le P. Mich. inv. 4800 est en effet l'un des rares papyrus rattachés à la collection des *Acta Alexandrinorum* dont nous connaissons précisément la provenance et même le propriétaire. Il serait donc intéressant de s'interroger sur la possibilité de pouvoir retrouver un texte d'origine juive chez un collecteur des impôts d'une petite ville du Fayoum.

Le papyrus fut retrouvé à l'occasion des fouilles menées par l'équipe de l'Université du Michigan à Karanis,⁸⁶ petite ville de quelques milliers d'habitants,⁸⁷ entre 1924 et 1935.⁸⁸ Le site se trouve plus précisément dans le Nord du Fayoum. Notre texte se trouvait dans la structure B17, dont le propriétaire, Socrates fils de Sarapion, a été identifié grâce à la découverte de ses archives personnelles.⁸⁹ On trouva dans cette structure, l'une des plus grandes de la ville, près de 200 papyrus, presque tous datés de la seconde moitié du II^e siècle.⁹⁰ L'homme était collecteur de taxes, lié à une

⁸⁶ Pour une présentation rapide de Karanis, voir Hanna GEREMEK, *Karanis: communauté rurale de l'Égypte romaine aux II^e–III^e siècles de notre ère* [= *Archivum Filologiczne* 17], Wrocław 1969, pp. 5–7.

⁸⁷ GEREMEK, *Karanis* (ci-dessus, n. 86), p. 39, avance le chiffre de 4500, en se basant sur les registres fiscaux.

⁸⁸ VAN MINNEN, « House to house enquiries » (ci-dessus, n. 7), pp. 227–229; sur les fouilles de Karanis, voir la bibliographie fournie n. 5, p. 227.

⁸⁹ Sur les archives de Socrates, voir Silvia STRASSI-ZACCARIA, « Prosopografia e incarichi amministrativi a Karanis nel II sec. d. C.: proposte interpretative », *ZPE* 85 (1991), pp. 245–262.

⁹⁰ P. VAN MINNEN, « Boorish or bookish? Literature in Egyptian villages in the Fayum in the Graeco-Roman world », *JJP* 28 (1998), p. 133, précise que B17 serait le bureau ou une salle d'archives appartenant à Socrates; celui-ci aurait en fait résidé en B2, qui se trouvait en face.

citoyenne romaine, Gemella, avec qui il ne vivait pas, et avait deux fils et une fille mariée à un Romain.⁹¹ Outre les documents liés à sa profession et des lettres privées, les fouilles ont mis à jour plusieurs textes littéraires dont notre papyrus.⁹²

Socrates était un Egyptien hellénisé qui connaissait sans doute le latin, ce qui faisait de lui une figure de proue au sein de la communauté de Karanis.⁹³ Les textes littéraires retrouvés chez lui, tous du II^e siècle, étaient assez variés: on recense deux traités grammaticaux,⁹⁴ un fragment de Ménandre,⁹⁵ un extrait des *Aitia* de Callimaque, trouvé à son domicile en B2,⁹⁶ un fragment de l'*Illiade*, retrouvé chez Gemella,⁹⁷ et notre papyrus.⁹⁸ Par ailleurs, il avait acquis une grande culture littéraire et devait lire beaucoup comme le montre l'utilisation d'un hapax de Callimaque dans ses registres de comptes.⁹⁹ D'une manière générale, Socrates était un

⁹¹ VAN MINNEN, « House to house enquiries » (ci-dessus, n. 7), p. 241, propose un arbre généalogique; voir aussi HARKER, *Loyalty and Dissidence* (ci-dessus, n. 2), p. 113.

⁹² VAN MINNEN, « Boorish or bookish? » (ci-dessus, n. 90), pp. 123-136, recense l'ensemble des textes littéraires retrouvés à Karanis.

⁹³ GEREMEK, *Karanis* (ci-dessus, n. 86), pp. 102-103, précise que la connaissance de la culture grecque était superficielle à Karanis. Parmi les 5000 papyrus retrouvés, seuls 140 étaient des textes littéraires.

⁹⁴ P. Mich. inv. 4711A et P. Mich. inv. 4693 (voir VAN MINNEN, « House to house enquiries » [ci-dessus, n. 7], n. 76, p. 244).

⁹⁵ M. GRONWALD, « Menander Epitrepontes: Neue Fragmente aus Akt III und IV », *ZPE* 66 (1986), pp. 1-13; à compléter avec W. LUPPE, « Literarische Texte: Drama », *APF* 43/1 (1997), p. 101.

⁹⁶ M. GRONWALD, « Hellenistische Elegie: Kallimachos? », *ZPE* 15 (1974), pp. 105-116, repris par H. LLOYD-JONES & P. PARSONS, *Supplementum Hellenisticum*, Berlin 1983, n° 276, pp. 118-122.

⁹⁷ *P. Mich.* xviii 759, trouvé en B7.

⁹⁸ VAN MINNEN, « House to house enquiries » (ci-dessus, n. 7), p. 244 et IDEM, « Boorish or bookish? » (ci-dessus, n. 90), p. 123 et 133, présente le texte comme un fragment des *Acta Alexandrinorum* mais semble faire confiance à Musurillo; il n'a pas a priori réétudié le document.

⁹⁹ Socrates prend soin de traduire les noms égyptiens en grec sur ses registres; pour traduire le nom Παιπίδης, qui en égyptien recouvre l'idée de « piège à souris », il a recours au

homme qui devait aussi écrire beaucoup: outre les papyrus découverts chez lui ou à son bureau, on a aussi trouvé en B17 des traces d'encre ainsi qu'une réserve de papyrus vierges assez importante.¹⁰⁰

Grâce aux renseignements rassemblés sur Socrates, Harker tenta de dresser l'archétype du lecteur des *Acta Alexandrinorum*.¹⁰¹ Évidemment, il tomba sur un paradoxe, puisque l'on trouvait un extrait des *Acta* chez un Égyptien, alors que ce peuple est pourtant mal considéré non seulement dans ce corpus mais aussi à Alexandrie plus généralement. Harker concluait donc que Socrates voulait finalement s'identifier aux personnalités héroïques qui jalonnent ses lectures.¹⁰²

Envisager que le P. Mich. inv. 4800 soit un texte juif détruit le raisonnement de Harker et semble par ailleurs davantage convenir au contexte de Karanis au milieu du II^e siècle.

Certes, il n'y pas de texte d'origine juive parmi les sources littéraires recensées au cours des fouilles de Karanis:¹⁰³ on n'a trouvé qu'un fragment de la Septante (*Psaumes* 32–33), mais qui date de la fin du III^e ou du début

terme Ἀνδίκτης, qui n'est attesté que dans un fragment de Callimaque (*Aitia*, fragment 177, l. 33). H. C. YOUTIE, « Callimachus in the tax-rolls », [dans:] *Proceedings of the Twelfth International Congress of Papyrology [= American Studies in Papyrology 7]*, Toronto 1970, pp. 549–551 qualifie Socrates d'« érudit manqué », sans doute avec trop d'ironie ou de sévérité (voir VAN MINNEN, « House to house enquiries » [ci-dessus, n. 7], p. 245, qui commente la remarque de YOUTIE).

¹⁰⁰ VAN MINNEN, « House to house enquiries » (ci-dessus, n. 7), p. 248.

¹⁰¹ HARKER, *Loyalty and Dissidence* (ci-dessus, n. 2), pp. 113–114; son raisonnement ne convainc pas car il associe des textes qui ne semblent pas appartenir aux *Acta Alexandrinorum*: ce texte est a priori d'origine juive. Les autres textes mis en série sont la Lettre de Claude aux Alexandrins, qui n'est pas directement une pièce des *Acta*, le P. Mil. Vogl. II 47 (APM IXc), qui est la traduction grecque d'un édit latin, et le P. Oxy. XXXIV 2725, qui est une lettre privée évoquant l'envoi de minutes relatant l'arrivée de Titus à Alexandrie. C'est encore une fois l'expression d'une des limites de la méthodologie de HARKER de vouloir mêler à la fois l'étude des *Acta Alexandrinorum* avec celle de la « *Acta related literature* ».

¹⁰² HARKER, *Loyalty and Dissidence* (ci-dessus, n. 2), p. 114: « He may have aspired to identify with the heroic Alexandrians about whom he read. » VAN MINNEN, « House to house enquiries » (ci-dessus, n. 7), p. 244, est tout aussi embarrassé quand il s'agit d'expliquer la présence d'un fragment des *Acta Alexandrinorum* chez Socrates: « This illustrates the ambivalent position of the local elite in a Greco-Roman town rather well. »

¹⁰³ VAN MINNEN, « Boorish or bookish? » (ci-dessus, n. 90), p. 135.

du IV^e siècle.¹⁰⁴ Un autre extrait de l'*Ancien Testament* a également été référencé, mais il est en copte.¹⁰⁵

Au cours du II^e siècle, la communauté juive de Karanis n'existe en effet presque plus après la répression de la révolte des Juifs d'Alexandrie de 115–117. Le CPJ III 460, registre fiscal daté soit de 145/146 soit de 167/168, nous permet de constater la présence d'un seul Juif vivant à cette époque à Karanis.¹⁰⁶ Nul doute que la population juive devait être auparavant plus importante, mais la répression sanglante de Trajan a semble-t-il incité les Juifs du village à s'éloigner davantage d'Alexandrie voire à quitter l'Égypte. Il est donc difficile d'expliquer de prime abord la présence d'un texte juif dans ce village.

Cependant, en parallèle, on trouve à Karanis beaucoup de Sambathions.¹⁰⁷ Nos connaissances sur les Sambathions sont lacunaires et encore imprécises. Selon toute vraisemblance, ce groupe caractériserait des Égyptiens séduits par la pratique du sabbat. L'observance du sabbat¹⁰⁸ se développe en effet en Égypte au cours du II^e siècle et s'accompagne par ailleurs de l'instauration d'un culte dédié à la divinité liée au sabbat ou à la

¹⁰⁴ G. SCHWENDNER, « A fragmentary psalter from Karanis and its context », [dans:] C. A. EVANS & H. D. ZACHARIAS (éds.), *Jewish and Christian Scripture as Artifact and Canon* [= *The Library of Second Temple Studies* 70], London 2009, pp. 117–136. Ce papyrus a été retrouvé dans la structure C87 parmi d'autres papyrus littéraires d'époque variable: un fragment de Démosthène, *In Aristocratem*, 166–72, daté du II^e siècle (voir Elinor M. HUSSELMAN, « Two literary papyri from Karanis », *TAPA* 76 [1945], pp. 120–125), et un fragment des *Aitia* de Callimaque, recopié entre le II^e et le III^e siècle. Comme c'est le cas pour notre texte, ce fragment de la Septante se trouvait donc avec d'autres sources littéraires, parmi lesquelles Callimaque.

¹⁰⁵ Voir VAN MINNEN, « Boorish or bookish? » (ci-dessus, n. 90), p. 135; IDEM, « The roots of Egyptian Christianity », *APF* 40/1 (1994), p. 72; le papyrus en question est un fragment de *Job*.

¹⁰⁶ V. TCHERIKOVER, A. FUKS & M. STERN, *Corpus Papyrorum Judaicarum* III, Cambridge, MA 1964, p. 17; il faut toutefois souligner qu'une communauté semble se reformer au III^e siècle, comme l'attestent deux ostraca mentionnant des noms à consonance hébraïque (CPJ III 478).

¹⁰⁷ Sur les Sambathions, voir CPJ III, pp. 43–56, et L. H. FELDMAN, *Jew and Gentile in the Ancient World*, Princeton 1993, pp. 358–360.

¹⁰⁸ W. FINK, *Der Einfluss der jüdischen Religion auf die griechisch-römische*, Bonn 1932, pp. 14–17, insiste sur l'attrait exercé par la pratique du Sabbat auprès des païens.

Sibylle juive personnifiant le sabbat.¹⁰⁹ Or, Karanis est le village où le plus grand nombre de Sambathions est attesté.¹¹⁰ Nous pouvons donc en conclure que l'influence de la religion juive était bien présente au sein de la communauté de Karanis et qu'elle devait s'accompagner d'un intérêt des plus érudits d'entre eux pour la culture et l'histoire du peuple juif. Envisager la lecture d'un texte de Philon ou d'une source inspirée de ce dernier paraît donc crédible malgré la faiblesse des effectifs des habitants juifs au milieu du II^e siècle.

Socrates a donc très bien pu avoir en sa possession un texte d'origine juive: Egyptien cultivé et féru de littérature, il a finalement le profil pour s'intéresser à un texte issu de l'élite intellectuelle juive et conseillé sans doute par un Sambathion lettré de Karanis. La présence de plusieurs structures proposant un rassemblement de textes littéraires démontre en effet que Socrates n'est évidemment pas le seul habitant de son village à s'intéresser à la littérature. En outre, il serait plus logique qu'il ait en sa possession un document juif plutôt qu'une pièce des *Acta Alexandrinorum*: autant les Juifs et leurs pratiques semblent susciter la sympathie à Karanis, autant l'aversion des Alexandrins à l'encontre des Egyptiens ne permet pas de rendre cette littérature réellement digne d'intérêt auprès du lectorat indigène.¹¹¹ A l'inverse, sur le plan de la production littéraire alexandrine, Socrates préfère visiblement lire des poètes tels que Callimaque.

Enfin, la curiosité de Socrates semblerait l'inciter naturellement à s'intéresser à la littérature juive. Simple fonctionnaire, Socrates n'est proba-

¹⁰⁹ Pour Karanis, voir *CPJ* III 496, où *Σαμβάθις* débute une liste de divinités dans laquelle figurent par exemple Artémis, Dionysios voire Déméter.

¹¹⁰ *CPJ* III 484, 486–488, 492, 497; les textes s'étalent entre la fin du I^{er} siècle et 171/4.

¹¹¹ Il ne faut pas oublier que le verso du P. Mich. inv. 4800 fut réutilisé au III^e siècle puis qu'un banal document de comptabilité y figure. On imagine mal un extrait des *Acta Alexandrinorum*, qui connaissent un regain de popularité après les massacres de Caracalla, être réutilisé de la sorte. Au contraire, en général, les textes des *Acta* figurent au verso de documents plus anciens et devenus inutiles. En revanche, les enfants ou le successeur de Socrates ne partageaient peut-être pas le même intérêt pour la culture juive et auraient alors utilisé ce texte pour leurs travaux.

blement pas un idéologue, et fait sans doute preuve d'une large ouverture d'esprit. Dès lors, on peut penser qu'il constitua sa bibliothèque personnelle dans le même objectif que celui affiché en son temps par les Ptolémées, à savoir se créer sa propre culture encyclopédique.¹¹² La présence d'écrits juifs aux côtés de grands textes patrimoniaux du panthéon littéraire grec serait alors justifiée, d'autant plus qu'elle permettrait à Socrates de mieux comprendre la fascination de ses voisins Sambathions pour certaines pratiques de la religion juive.¹¹³

Pour conclure, nous pouvons dire que le P. Mich. inv. 4800 conserve sa part de mystère. Très peu étudié depuis sa publication du fait de son état pour le moins fragmentaire, il fut sans doute trop vite incorporé à la collection des *Acta Alexandrinorum*. Musurillo eut en effet parfois le défaut de se montrer trop enthousiaste à l'égard de certains fragments qu'il classa souvent à tort parmi les *Acta*.¹¹⁴ Ce papyrus se rattache à cette catégorie: la mention de souffrances dans un contexte alexandrin ne renvoie pas ici

¹¹² La Bibliothèque d'Alexandrie avait elle aussi vocation à regrouper les grands ouvrages de l'ensemble des peuples: *Lettre d'Aristée à Philocrate*, 9: Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς ἐχρηματίσθη πολλὰ διάφορα πρὸς τὸ συναγαγεῖν, εἰ δυνατόν, ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην βιβλία; Epiphane de Salamine, *Des poids et mesures*, 9, propose une liste des peuples concernés et insiste notamment sur les livres sacrés des Juifs: παρά τε Αἰθίοψι καὶ Ἰνδοῖς, Πέρσαις τε καὶ Ἑλαμίταις καὶ Βαβυλωνίοις, Ἀσσυρίοις τε καὶ Χαλδαίοις, παρά Ῥωμαίοις τε καὶ Φοίνιξι, Σύροις τε καὶ τοῖς ἐν τῇ Ἑλλάδι Ῥωμαίοις οὕτω Ῥωμαίοις καλουμένοις ἀκμὴν ἀλλὰ Λατίνοις. Ἄλλὰ καὶ παρὰ τοῖς ἐν Ἱεροσολύμοις τε καὶ ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ ὑπαρχούσι βιβλίοι θεϊκαὶ τῶν προφητῶν, διηγούμενοι περὶ Θεοῦ καὶ τῆς κοσμοποιίας, καὶ τῆς ἄλλης πάσης κοινωφελούς διδασκαλίας (d'après l'édition de E. MOUTSOULAS, « Τὸ περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν ἔργον Ἐπιφανίου τοῦ Σαλαμίνος », *Θεολογία* 44 [1973], p. 169); voir B. LEGRAS, *Lire en Égypte, d'Alexandre à l'Islam*, Paris 2002, pp. 113-122.

¹¹³ LEGRAS, *Lire en Égypte* (ci-dessus, n. 113), pp. 150-4, propose plusieurs exemples de particuliers cherchant à constituer une bibliothèque personnelle. Les livres, pour la plupart des copies en provenance d'Alexandrie, circulent en effet jusque dans la Chôra et permettent des échanges et des contacts entre les membres de l'élite cultivée de l'Égypte. Par ailleurs, le II^e siècle fait justement figure de « siècle d'or » dans ce domaine (p. 154).

¹¹⁴ BGU II 588 (APM XII), P. Fay. 217 (APM XIII), P. Erl. 16 (APM XIV), P. Oslo III 170 (APM XVII), P. Ryl. I 437 (APM XIX), pourtant retenus par MUSURILLO, ne semblent pas être des fragments des *Acta Alexandrinorum*. De même, le P. Athen. 58 (= SB XIV 11915), présenté comme un nouveau fragment des *Acta* par MUSURILLO en 1964, n'est pas non plus

au milieu de l'aristocratie et au monde du gymnase, mais aux Juifs d'Alexandrie, eux aussi victimes de répressions souvent particulièrement violentes au cours des deux premiers siècles.

La nature de ce texte d'origine juive est difficile à déterminer, et le fragment se révèle finalement des plus frustrants; si certains termes nous permettent de reconstituer une partie des événements relatés et laissent entrevoir plusieurs possibilités d'interprétation, les grandes lacunes engendrent aussi une explication subjective qui ne permet pas forcément de tirer de conclusion solide.

Néanmoins, les allusions au récit de Philon sur le pogrom de 38 sont trop nombreuses pour n'être que des coïncidences: l'auteur du P. Mich. inv. 4800 connaissait vraisemblablement les traités historiques de Philon. Dès lors, plusieurs hypothèses peuvent être proposées: ce texte pourrait être une chronique rédigée par un historien ou un intellectuel juif qui aurait eu recours à Philon, voire un drame judiciaire dans la lignée de 3 M. Dans ces deux cas, la date de rédaction serait difficile à établir. Si l'on suppose que la rédaction d'un ouvrage tel que 3 M est liée à une période sombre de l'histoire des Juifs d'Égypte, on pourrait alors envisager soit une date avoisinant 66, auquel cas nous serions ici face à une copie plus tardive, soit une rédaction légèrement postérieure à la répression de 115–117. En outre, il n'est pas totalement exclu d'émettre une idée plus enthousiasmante en imaginant que ce fragment puisse être un nouvel extrait de l'œuvre de Philon, en l'occurrence soit une version plus complète de *In Flaccum* ou de la *Legatio ad Caium*, soit un extrait du traité perdu *Περὶ ἀρετῶν* connu par Eusèbe, même si l'argument de vraisemblance ne joue pas forcément en faveur de cette dernière possibilité. Dans tous les cas, le fait de constater que Philon ait pu être la source de ce texte nous permet de considérer ce papyrus comme le premier témoignage de la lecture de Philon au sein de la communauté juive d'Égypte.

Retrouver ce fragment dans la bibliothèque personnelle d'un receveur de taxes égyptien semblerait néanmoins surprenant si l'on ne connaissait pas aussi bien ce fameux fonctionnaire. Socrates, homme curieux et cul-

une composante de la collection. Parmi les principaux textes du corpus, il y a également débat sur les *Acta Diogenis* (APM va) et les *Acta Hermiae* (APM vi).

tivé, résidant parmi des hommes dont plusieurs sont attirés par certaines pratiques du judaïsme, peut parfaitement avoir eu envie de lire l'histoire d'un peuple influent dans sa ville de Karanis, et ce d'autant plus si le texte qu'il avait acquis était soit celui de l'un des intellectuels les plus brillants de la communauté juive, soit un récit original rappelant les heures sombres subies par les Juifs d'Alexandrie, à une époque où le paradoxe entre la répression de 115–117 et le regain de l'influence juive auprès des Egyptiens est d'actualité.

L'état du document nous incite cependant à la prudence et à un emploi quasi-constant du conditionnel. Seule la découverte d'un nouveau fragment plus explicite, peut-être parmi les innombrables papyrus de Karanis, pourrait nous permettre de tirer de nouvelles conclusions plus fermes.

Chris Rodriguez

143 avenue Anatole-France
F-94190 Villeneuve St. Georges
FRANCE

rodchris11@yahoo.fr